

INFO STATIONNEMENT 2019 LE CROTOY

STATIONNEMENT PAYANT DU 1ER AVRIL AU 30 NOVEMBRE INCLUS
Y COMPRIS WEEK ENDS ET JOURS FÉRIÉS.

ZONE1 : Du Port à la Plage et rue adjacentes (sauf secteur Tourelles)

Horaires: de **9h00 à 19h00**

Limitation: 10h00 maximum

Tarifs: 1 euro = 1h00	6 euros = 6h00
2 euros = 2h00	7 euros = 7h00
3 euros = 3h00	8 euros = 8h00
4 euros = 4h00	9 euros = 9h00
5 euros = 5h00	24 euros = 10h00

Le FPS en zone 1 est fixé à 24 euros

L'Avenue du Général De Gaulle sera en zone bleue 1h UNIQUEMENT devant le cimetière.

ZONE2 : Secteur Pierre et Vacances, Rue de l'Église, Rue du Phare, Rue Pierre Guerlain

Horaires: de **9h00 à 19h00**

Limitation: 10h00 maximum

Tarifs: 1.5 euros = 1h00	9 euros = 6h00
3 euros = 2h00	10.5 euros = 7h00
4.5 euros = 3h00	12 euros = 8h00
6 euros = 4h00	13.5 euros = 9h00
5 euros = 5h00	30 euros = 10h00

Le FPS en zone 2 est fixé à 30 euros

Forfait 7 jours consécutifs 30€ délivrable sur chaque horodateur de la Zone 1 et 2

ZONE3 : Parking route de Rue

Horaires: de **9h00 à 22h00**

Limitation: 13h00 maximum

Tarifs: forfait 2 euros / 13heures
30 euros après 22h00

Le FPS en zone 3 est fixé à 30 euros

ZONE4 aire de camping-car chemin du marais et digue du bassin de chasse

Horaires: **24h/24**

Limitation: durée illimitée

Tarifs: forfait 7 euros / 24heures
20 euros à la 25ème heure

Le FPS en zone 4 est fixé à 20 euros